



COMMUNIQUE DE PRESSE

LES BRÛLIS RAVAGENT LE SITE DU DZIANI DZAHA

Dans l'après-midi du 16 novembre une partie du site du cratère du Dziani Dzaha est parti en fumée : des feux de brûlis non maîtrisés en sont la cause.

Les Naturalistes réclament depuis longtemps l'interdiction complète des brûlis qui chaque année font disparaître plusieurs dizaines ou centaine d'hectares de végétation, y compris dans les zones forestières. En outre, en laissant les sols à nu avant les grandes pluies, cette pratique favorise l'érosion des sols et la sédimentation des récifs coralliens.

Il y a près d'un an la Préfecture avait publié un arrêté restreignant cette pratique. Mais depuis plusieurs semaines nous déplorons la multiplication des brûlis (voir Lettre des Naturalistes de Novembre) et l'incendie du Dziani Dzaha prouve une fois de plus que **la réglementation n'est pas appliquée.**

Les terrains brûlés appartiennent au Conservatoire du littoral et relèvent des espaces protégés.

Depuis plusieurs années la déforestation et les brûlis dévastent les espaces naturels. Nous réclamons des pouvoirs publics autre chose que des textes inappliqués. Les infractions environnementales ne sont pas moins sanctionnables que les infractions au code de la route. Pour que les sites naturels ne partent pas en fumée l'association demande **le renforcement des moyens de la police de l'environnement** et la poursuite des auteurs de telles infractions. L'association pour sa part intentera une action en justice.

17-11-2018